

LA CITÉ JARDIN DE LA BUTTE ROUGE A CHATENAY MALABRY REGARDE ENFIN VERS L'AVENIR !

L'enquête publique préalable au classement de la Cité Jardin de la Butte Rouge au titre de Site Patrimonial Remarquable (SPR) portait sur le périmètre de ce SPR. Elle s'est achevée le 26 avril dernier.

Les 2/3 des personnes qui s'y sont exprimées ont émis un avis défavorable au projet de la Ville car le périmètre de protection proposé ne couvrait que la moitié environ de ce lieu exceptionnel, reconnu pour ses qualités urbaines, paysagères et architecturales, sa composition urbaine d'origine et ses immeubles emblématiques de l'architecture moderniste, restés intacts à ce jour.

La commissaire enquêteuse vient de rendre son rapport. Il est « favorable » mais assorti d'une réserve de poids : modifier le périmètre du SPR proposé par la Ville, et étendre ce périmètre à toute la partie enclose entre l'avenue de la Division Leclerc et la forêt de Verrières.

Elle propose aussi dans son avis que la protection du SPR soit étendue aux 7 tranches de construction de la Butte Rouge (de 1931 à 1958), comprenant donc la Cité des Peintres, que le projet municipal excluait.

Nous avons eu ainsi la satisfaction de constater que cet avis prenait en compte la valeur patrimoniale de la cité -jardin dans son ensemble, ainsi que l'ampleur des désaccords des associations et des professionnels de l'architecture et du patrimoine avec la proposition municipale. Et, il faut le souligner, il prend en considération l'avis des habitants.

Il est maintenant envisageable que la Butte Rouge soit réhabilitée et modernisée sans destruction, en respectant les habitants et l'esprit du lieu. Les espaces naturels et le magnifique parc arboré auront aussi des chances d'être conservés et protégés.

Cependant des décisions doivent être prises par la Ville et nous restons vigilants.

Elisabeth Couvé, Association Châtenay Patrimoine Environnement

Lire l'analyse dans l'article de "Sites et Monuments" du 20/06/2024:

<https://www.sitesetmonuments.org/Victoire-a-la-Butte-Rouge-le-commissaire-enqueteur-demande-l-extension-du-Site-patrimonial-remarquable-a-l-ensemble-de-la-cite-jardin>

Lire les conclusions de la commissaire enquêteure

<https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/contenu/telechargement/25019/176886/file/EP+24+12+SPR+CM+Conclusions+et+Avis+VF.pdf>